



SUBVENTIONS D'ACTION COMMUNAUTAIRE SPARK

LIGNES DIRECTRICES

LIGNES DIRECTRICES

Table des matières

SUBVENTIONS D'ACTION COMMUNAUTAIRE SPARK.....	1
LIGNES DIRECTRICES.....	1
APERÇU	3
SPARK... C'EST QUOI?.....	3
PROCESSUS DE FINANCEMENT	3
QUELLE EST LA PÉRIODE D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT?	3
COMMENT SE PRENDRONT LES DÉCISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT?	3
COMMENT POSER SA CANDIDATURE.....	3
ADMISSIBILITÉ.....	4
QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?	4
QUARTIERS PRIORITAIRES.....	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX DE CENTRAIDE.....	5
QUELS TYPES D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS SONT ADMISSIBLES AU FINANCEMENT?	5
CRITÈRES D'INADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX DE CENTRAIDE	7
ACTIVITÉS INADMISSIBLES	7
DERNIERS CONSEILS.....	10
CONSEILS POUR RÉUSSIR	10

LIGNES DIRECTRICES

APERÇU

SPARK... C'EST QUOI?

Spark est une initiative dirigée par Centraide qui réunit des femmes altruistes qui consacrent temps, efforts et ressources pour rendre notre ville sensiblement meilleure. De façon collective, les membres de l'initiative ont décidé d'investir dans les Subventions d'action communautaire (SAC) dans le but de financer projets et initiatives de quartiers prioritaires d'Ottawa. Spark reconnaît le pouvoir des femmes qui souhaitent changer les choses dans notre communauté. De ce fait, les demandes doivent se concentrer sur des initiatives, des projets ou des programmes, qui appuient, valorisent ou engagent plus particulièrement les femmes et les jeunes femmes des quartiers prioritaires d'Ottawa. La priorité sera accordée aux initiatives qui suivent le modèle d'une entreprise sociale.

Les SAC permettent aux résidents de participer directement à l'amélioration des quartiers prioritaires d'Ottawa, en plus de les influencer. Contrairement aux occasions de financement traditionnelles, les SAC permettent le financement de projets communautaires originaux qui présentent des avantages pour la communauté, notamment les activités de financement municipales. Il s'agit d'un projet collaboratif qui soutient l'engagement des résidents dans leur quartier. Les SAC permettent aux résidents et aux groupes communautaires de développer leurs plans d'action communautaire, ainsi que leurs initiatives locales, dans le but de créer des quartiers forts et prospères.

PROCESSUS DE FINANCEMENT

QUELLE EST LA PÉRIODE D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT?

Les SAC de spark sont attribuées deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. L'examen d'une demande peut prendre de 3 à 4 semaines; les candidats sont invités à tenir compte du temps nécessaire pour les entrevues dans la planification de leur projet. Les organismes et associations communautaires peuvent soumettre leur demande à n'importe quel de ces appels. **Consultez notre site Internet pour les dates limites.**

COMMENT SE PRENDONT LES DÉCISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT?

Les décisions de financement sont prises par les représentants de l'initiative philanthropique féminine spark, un bénévole communautaire qui est actuellement impliqué avec Centraide Ottawa et des représentants de Centraide Ottawa. L'avis d'autres bailleurs de fonds peut être pris en considération au besoin.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Toutes les demandes doivent être dûment remplies en ligne dans le portail de l'organisme. Celui-ci se trouve à l'adresse suivante : <https://uwco.smartsimple.ca>. La liste de vérification à la page 10 explique ce que vous devez remplir dans le portail. Veuillez noter que les demandes papier, les demandes électroniques et les pièces jointes ne sont plus acceptées. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser un outil en ligne, veuillez communiquer avec votre organisme parrain. Les organismes qui parrainent le projet doivent créer la demande et fournir les renseignements d'ouverture de session à l'association communautaire qui présente la demande de financement.

LIGNES DIRECTRICES

ADMISSIBILITÉ

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Tout organisme de quartier (dans un quartier prioritaire identifié*) qui travaille avec des fournisseurs de services pour améliorer son quartier est admissible à une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 \$. La demande de subvention doit être soumise par le Centre de santé et de ressources communautaires local¹, la maison communautaire² avec un statut d'organisme de bienfaisance, le Conseil de planification sociale³ ou tout organisme de bienfaisance, au nom de l'association communautaire. **Cette demande doit être remplie par l'organisme ou l'association communautaire, en collaboration avec le personnel d'un organisme parrain.**

Un organisme de quartier est décrit de l'une des façons suivantes :

- Un organisme dont la majorité de ses membres résident ou travaillent dans le quartier concerné;
- Un organisme qui a pour objectif, au moins en partie, l'amélioration de la qualité de vie des résidents dans ce quartier;
- Un organisme qui peut être constitué, par exemple, de représentants de lieux de culte, d'établissements scolaires, de commerces et d'autres institutions en activité dans le quartier concerné.

QUARTIERS PRIORITAIRES

Les quartiers prioritaires sont déterminés par des centres de santé et de ressources communautaires, en collaboration avec des membres de la communauté, des intervenants et des fournisseurs de services, en raison de leurs expériences, des données dont ils disposent, de l'Étude de quartiers d'Ottawa et d'autres sources d'information connexes basées sur des faits. Les quartiers actuellement identifiés comme prioritaires sont, en ce moment, appuyés par des partenaires du Cadre de développement communautaire et Centraide dans le cadre de l'objectif prioritaire « Quartiers forts ». Pour déterminer si votre quartier est considéré comme prioritaire, veuillez communiquer avec votre centre de santé et de ressources communautaires local.

¹ Consultez ce lien pour trouver le Centre de santé ou de ressources communautaires qui dessert votre quartier : <http://www.coalitionottawa.ca/fr/accueil.aspx>. Veuillez communiquer avec l'agent de développement pour élaborer votre idée pour un CAG.

² Consultez le lien suivant pour en apprendre davantage sur votre maison communautaire : http://ottawacommunityhouses.com/Community_Houses.html (en anglais seulement)

³ <http://www.spcottawa.on.ca/fr>

LIGNES DIRECTRICES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX DE CENTRAIDE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Le Centre de santé et de ressources communautaires local, la maison communautaire, le Conseil de planification sociale ou tout organisme de bienfaisance qui parraine le projet doit satisfaire à tous les critères suivants :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré (détenir son propre numéro d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance)
- Être géré par un conseil bénévole permanent qui se réunit de façon régulière
- Organiser une Assemblée générale annuelle
- Avoir des états financiers vérifiés par un expert-comptable autorisé

QUELS TYPES D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS SONT ADMISSIBLES AU FINANCEMENT?

Les SAG ont pour but d'appuyer les quartiers prioritaires en vue de mobiliser les résidents et de favoriser leur participation, et de travailler en étroite collaboration avec des partenaires de prestation de services pour mettre en œuvre des plans d'action communautaire. Les projets admissibles comprennent (sans toutefois s'y limiter) les initiatives dirigées par les résidents qui :

- Encouragent les femmes dans la communauté à être la force motrice du changement
- Accroissent l'interaction sociale
- Réduisent l'isolement
- Améliorent la sécurité communautaire
- Établissent des compétences sociales
- Favorisent l'engagement des résidents dans les projets qui avantagent leur communauté
- Encouragent l'organisation de rassemblements communautaires qui favorisent la participation des résidents et leur interaction. Exemples :
 - Activités multiculturelles, sociales ou éducatives
 - Activités ou projets, élaborés et menés par des femmes ou de jeunes femmes, qui considèrent les besoins communs de leurs quartiers
 - Projets qui permettent l'engagement des résidents dans la création de quartiers forts. *Exemples :*
 - Évaluation communautaire et planification locale
 - Initiatives locales visant l'amélioration des quartiers (journées de nettoyage communautaire, jardinage communautaire, murales, art, projets d'embellissement)

AUTRES CRITÈRES

- Le programme ou le projet doit aider les personnes qui habitent dans les limites de la ville d'Ottawa.
- L'action et le mandat principaux de l'organisme se situent au niveau du secteur des services sociaux.
- La proposition doit clairement appuyer les objectifs prioritaires énoncés, ou au moins l'un d'entre eux.
- Le demandeur (ou l'organisme parrain partenaire, dans le cas des demandeurs parrainés) doit être financièrement solvable.

LIGNES DIRECTRICES

- Le demandeur doit disposer d'une assurance responsabilité suffisante pour couvrir le programme ou le projet pour lequel il sollicite une subvention de Centraide.
- **Les propositions tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.**

LIGNES DIRECTRICES

CRITÈRES D'INADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX DE CENTRAIDE

ACTIVITÉS INADMISSIBLES

- Les activités qui ne sont pas directement liées à la mobilisation des résidents
- Les événements liés à la campagne électorale
- Les soirées bingo ou les activités de collecte de fonds
- Les coûts liés à l'administration d'un bureau (personnel, location, services publics, etc.)
- Les boissons alcoolisées
- Les organismes ou les initiatives à but lucratif, et les organismes à but non lucratif qui parrainent des organismes sans but lucratif
- Les programmes ou les services existants ou en cours
- Les projets qui entrent en conflit avec les critères de financement actuels de Centraide. (p. ex., Coûts inéligibles aux fins de financement mentionnés dans la section « Autres critères d'admissibilité » de ce guide)

COÛTS INADMISSIBLES


- Remboursement de dettes ou de déficits budgétaires
- Coûts liés au capital et dépenses liées à la construction, à la rénovation ou à l'agrandissement de locaux
- Rémunération des participants

DEMANDEURS INADMISSIBLES

- Organismes de bienfaisance enregistrés parrainant des organismes à but lucratif ou des programmes ou projets à but lucratifs, à l'exception d'entreprises sociales ou d'activités de développement économique communautaires à but non lucratif
- Hôpitaux ou programmes de traitement médical
- Institutions et organismes éducatifs, notamment les commissions scolaires, les écoles, les universités et collèges, les associations parents-enseignants, etc.
- Organisations confessionnelles qui exigent l'observation ou la promotion d'une croyance religieuse avant de pouvoir obtenir des soutiens ou des services
- Partis politiques
- Événements ou organismes de collecte de fonds, clubs philanthropiques et fondations qui agissent principalement pour recueillir des fonds dans le but de distribuer à d'autres organismes, à l'exception des organismes qui recueillent des fonds pour un organisme qui est directement lié à ceux-ci
- Organismes dont les politiques ou pratiques enfreignent le *Code des droits de la personne de l'Ontario*

LIGNES DIRECTRICES

ACCÈS À L'APPLICATION DANS SMART SIMPLE

- Afin d'éviter les problèmes, il est recommandé d'utiliser le navigateur  Google Chrome pour accéder au [portail](#).
- Lorsque l'organisme parrain aura un nom d'utilisateur et un mot de passe, plus de gens pourront être ajoutés au profil de l'organisme. En ouvrant une session, l'organisme partenaire n'aura qu'à cliquer sur « Créer une nouvelle personne-ressource » dans le portail. Chaque personne doit être ajoutée dans le portail si elle souhaite voir et modifier la demande. Cliquez sur « Activer » pour envoyer un mot de passe aux personnes-ressources.
- Seulement une personne peut modifier la demande à la fois. Le tout fonctionne de façon semblable à des documents sur un lecteur partagé. Si une personne ouvre une session et ouvre la demande, elle peut faire des changements. Si une autre personne ouvre une session avec un nom d'utilisateur différent, elle est en mesure d'ouvrir le document, mais pas d'effectuer des changements (p. ex., mode de lecture seule). Cette règle ne peut être contournée par deux personnes qui se connectent au document à l'aide du même nom d'utilisateur. Cela se traduira par une perte d'information puisque le document ne sera pas sauvegardé correctement.

ORGANISMES ET ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

1. Déterminez votre organisme parrain et dites-lui que vous êtes intéressé à soumettre une demande de SAC.
2. Fournissez votre nom et votre adresse de courriel à l'organisme parrain afin qu'il puisse vous ajouter à son portail.
3. Lorsque vous aurez reçu le mot de passe, ouvrez une session dans le portail à l'aide de votre adresse courriel.
4. Faites défiler vers le bas pour trouver la section de la demande spark dans le portail. Vous n'avez pas besoin d'accéder à d'autres éléments du portail, y compris « Mettre à jour les détails de l'organisme », ou de les modifier.
5. Cliquez sur « Créer une nouvelle demande spark ». Donnez immédiatement un nom à votre programme ou votre projet pour éviter toute confusion avec d'autres demandes du groupe.
6. Sauvegardez fréquemment. Gardez une copie de votre travail hors ligne pour éviter de perdre des renseignements.
7. Téléchargez votre page de signature.
8. Cliquez sur « Soumettre » lorsque vous aurez terminé.

Organismes parrains :

- Les organismes qui parrainent le projet et qui ont fait une demande à Centraide Ottawa au cours des quatre dernières années peuvent utiliser les mêmes renseignements d'ouverture de session (adresse courriel et mot de passe). Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez facilement le réinitialiser en utilisant la page de connexion du portail.
- Les organismes qui parrainent le projet et qui n'ont pas fait de demande par l'entremise du portail de l'agence devront s'inscrire pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour ce faire, rendez-vous au bas de l'écran, à côté de la mention « Nouveau demandeur? ». Cliquez sur « Cliquer ici pour vous inscrire ». Lorsque vous aurez rempli les renseignements et soumis le formulaire en ligne, vous recevrez un courriel avec vos renseignements d'ouverture de session.
- Une fois votre session ouverte, ajoutez les membres de votre organisme ou association communautaire au portail de votre agence afin qu'ils puissent accéder à leur demande (cliquez sur « Créer une nouvelle personne-ressource »).
- Ajoutez votre directeur administratif (ou l'équivalent) comme personne-ressource dans votre portail (cliquez sur « Créer une nouvelle personne-ressource »).

LIGNES DIRECTRICES

- Remplissez la section « Mettre à jour les détails de l'organisme » du portail en répondant aux questions relatives à l'admissibilité.
- Téléchargez les documents d'admissibilité (page 10) dans la demande d'au moins un organisme ou association communautaire que vous soutenez.

LIGNES DIRECTRICES

DERNIERS CONSEILS

IMPORTANT : Utilisez la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer que votre demande est complète.

À partir de l'onglet intitulé « Documents d'admissibilité et signatures », téléchargez une copie des documents suivants :

- Organisme parrain : une liste à jour des membres du Comité et des membres exécutifs (noms, titres, et numéros de téléphone des organismes parrains).**
- Organisme parrain : *une preuve d'assurance responsabilité civile générale (minimum de 2 M\$) de l'organisme parrain.**
- Organismes et associations communautaires : la page de signature avec la signature du directeur général de l'organisme qui parraine le projet et la signature d'un membre de l'organisme de quartier.**

**Non requis pour les organismes qui reçoivent actuellement une subvention de Centraide Ottawa.*

En outre :

- Organismes et associations communautaires : remplir le formulaire de demande de SAC spark situé dans le portail, dans la section « Créer une demande de Fonds d'action communautaire spark » et soumettre la demande par l'entremise du portail.**
- Organisme parrain : fournir ou mettre à jour les renseignements demandés et répondre aux questions qui se trouvent dans la section « Faire une mise à jour des détails concernant l'organisme » du portail de l'organisme.**

Veillez noter que les organismes qui recevront une subvention devront soumettre ce qui suit :

- Un échéancier du projet dès la réception de la subvention
- Des photos ou des vidéos des activités du projet, ou l'accès à de telles photos ou vidéos
- Le sommaire des résultats pour le plan d'action communautaire ou l'initiative, en plus des résultats de l'évaluation

CONSEILS POUR RÉUSSIR

- **CONSULTEZ** le personnel de Centraide chargé des SAC. Parlez-leur de votre idée de projet et de votre intention de soumettre une demande.
- **CONSULTEZ** l'organisme parrain avant de remplir votre demande.
- **DÉMONTREZ** comment les résidents du quartier participeront au projet, à sa formulation et à sa réalisation.
- **PRÉSENTEZ** un budget clair et rigoureux. Indiquez précisément les services, les articles et les quantités.
- **METTEZ** en évidence l'aspect collaboratif du projet et la participation directe des résidents.
- **COMPTEZ** au moins quatre semaines pour l'étude du dossier et l'attribution des fonds.
- **INCLUEZ** un budget pour les aspects suivants : garderie, nourriture et transport public (le cas échéant).

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez dans le guide, veuillez communiquer avec nous par courriel à spark@centraideottawa.ca, ou par téléphone au 613-898-6915.